

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015 (Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		5 624 708	8 217 506
Obligations et valeurs assimilées		198 426	253 843
Titres OPCVM		233 137	162 595
	3.1	6 056 271	8 633 944
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 498 938	746 425
Disponibilités	3.3	1 824 609	1 932 304
		3 323 547	2 678 729
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		9 379 818	11 312 673
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	33 892	58 678
Autres créditeurs divers	3.5	7 353	4 702
TOTAL PASSIF		41 245	63 380
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	9 210 406	11 097 581
Sommes distribuables	3.7	128 167	151 712
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	2
Sommes distribuables de l'exercice		128 163	151 710
ACTIF NET		9 338 573	11 249 293
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 379 818	11 312 673

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		263 133	255 425
Dividendes	4.1	252 405	241 823
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	10 728	13 602
Revenus des autres valeurs		-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	71 056	94 437
<i>Total des revenus des placements</i>		334 189	349 862
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<153 053>	<161 925>
<i>Revenu net des placements</i>		181 136	187 937
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<36 012>	<32 252>
<i>Résultat d'exploitation</i>		145 124	155 685
Régularisation du résultat d'exploitation		<16 961>	<3 975>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		128 163	151 710
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		16 961	3 975
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<960 655>	938 407
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		71 001	<237 137>
<i>Frais de négociation de titre</i>		<28 245>	<18 719>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<772 775>	838 236

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<772 775>	838 236
Résultat d'exploitation		145 124	155 685
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<960 655>	938 407
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		71 001	<237 137>
Frais de négociation de titre		<28 245>	<18 719>
<u>Distributions de dividendes</u>		<154 622>	<126 632>
<u>Transactions sur le capital</u>		<983 323>	<665 599>
Souscriptions		1 084 888	272 881
Capital		1 056 114	105 841
Régularisation des sommes non distribuables		18 015	165 881
Régularisation des sommes distribuables		10 759	1 159
Rachats		<2 068 211>	<938 480>
Capital		<2 128 992>	<743 140>
Régularisation des sommes non distribuables		76 251	<186 510>
Régularisation des sommes distribuables		<24 807>	<9 007>
Droit de sortie		9 337	177
<u>Variation de l'actif net</u>		<1 910 720>	46 005
<u>Actif net</u>			
- En début d'exercice		11 249 293	11 203 288
- En fin d'exercice		9 338 573	11 249 293
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début d'exercice		4 634	4 917
- En fin d'exercice		4 186	4 634
<u>Valeur liquidative</u>		2 230,906	2 427,556

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuel arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur valeur de marché au 31 décembre 2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, elles demeurent évaluées à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	82 680	551 878	522 703	5,57%
ADWYA DA 2015 -1/12	82 480	45 885	39 590	0,42%
AIR LIQUIDE	224	61 627	33 472	0,36%
AMEN BANK	8 708	226 551	203 506	2,17%
AMS	23 000	89 162	54 073	0,58%
AMS DS 2015 - 7/31	21 200	0	212	0,00%
ASSAD	6 100	50 953	32 202	0,34%
ASTREE	1 282	36 501	53 075	0,57%
BIAT	5 000	344 169	371 115	3,96%
BNA	50 000	580 089	552 900	5,89%
CELLCOM	10 000	78 577	83 490	0,89%
CEREALIS	9 500	64 130	35 910	0,38%
DELICE HOLDING	4 429	67 200	58 760	0,63%
ESSOUKNA	98 327	486 653	382 885	4,08%
EURO-CYCLES	8 319	113 952	283 986	3,03%
HEXABYTE	11 980	108 713	77 966	0,83%
I.C.F.	956	33 664	25 334	0,27%
MAGASIN GENERAL	10 100	289 888	231 088	2,46%
MIP	58 471	105 159	67 826	0,72%
OFFICEPLAST	112 108	250 001	491 481	5,24%
SAH TUNISIE	16 000	141 202	155 264	1,66%
SIAME	41 660	99 163	94 610	1,01%
SIMPAR	10 500	349 669	347 844	3,71%
SITS	75 000	180 178	171 525	1,83%
SOMOCER	32 000	86 462	64 736	0,69%
SOTEMAIL	30 000	75 388	76 350	0,81%
SOTIPAPIER	14 100	62 001	55 018	0,59%
SOTRAPIL	185	2 240	1 621	0,02%
SOTUVER	45 995	235 247	133 110	1,42%
STAR	950	167 168	147 551	1,57%
TUNINVEST-SICAR	5 550	48 254	61 444	0,66%
TUNIS RE	32 743	309 519	293 050	3,12%
TUNISIE LEASING	24 729	525 601	421 011	4,49%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		5 866 844	5 624 708	59,97%

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	132 508	1,41%
MAXULA INVEST.SICAV	958	100 075	100 629	1,07%
Total Titres OPCVM		232 376	233 137	2,48%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	52 534	52 836	0,56%
STB 2008/2	2 000	128 063	133 443	1,42%
TL 2011/1 F	200	3 950	4 081	0,04%
TL 2011/2 F	400	8 000	8 066	0,09%
Total Obligations et valeurs assimilés		192 547	198 426	2,11%
TOTAL		6 291 767	6 056 271	64,57%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	7 864 301
Obligations et titres FCC	-
Titres OPCVM	232 375
	8 096 676

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	9 497 814		9 567 484	69 670
Titres OPCVM	160 461		162 048	1 587
Obligations et titres FCC	54 457	11 687	65 888	< 256 >
	9 712 732	11 687	9 795 420	71 001

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
HANNIBAL LEASING au 13/01/2016	500 000	496 149	499 076	5,32%
<i>Total émetteur Hannibal Leasing</i>	500 000	496 149	499 076	5,32%
BTE au 01/01/2016	500 000	499 393	500 000	5,33%
<i>Total émetteur BTE</i>	500 000	499 393	500 000	5,33%
AMEN BANK au 04/01/2016	500 000	499 539	499 862	5,33%
<i>Total émetteur AMEN BANK</i>	500 000	499 539	499 862	5,33%
<i>Total certificats de dépôts</i>	1 500 000	1 495 081	1 498 938	15,98%
<i>Total placements monétaires</i>	1 500 000	1 495 081	1 498 938	15,98%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	966 161	1 889 514
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 222	8 934
Ventes de titres à encaisser	245 756	88 908
Amen Bank Pasteur	657 922	67 672
Retenue à la source opérée sur dépôt à vue	< 1 844 >	< 1 787 >
Achats de titres à régler	< 52 608 >	<120 937 >
Total	1 824 609	1 932 304

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	9 715	21 549
Rémunération du distributeur exclusif à payer	22 668	25 620
Rémunération du dépositaire à payer	1 509	3 207
Commission de surperformance	-	8 302
Total	33 892	58 678

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 954	3 068
Redevance CMF	783	944
TCL à payer	1 123	690
Autres	493	-
Total	<u>7 353</u>	<u>4 702</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103
Souscriptions réalisées	
Montant	1 056 114
Nombre de titres	441
Nombre d'actionnaires entrants	3
Rachats effectués	
Montant	< 2 128 992 >
Nombre de titres	889
Nombre d'actionnaires sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 28 245 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 960 655 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	71 000
Droit de sortie	9 337
Régularisations des sommes non distribuables	94 266
Capital au 31 décembre 2015	
Montant	9 210 406
Nombre de titres	4 186
Nombre d'actionnaires	88

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	145 124	155 685
Régularisation du résultat d'exploitation	< 16 961 >	< 3 975 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	2
	<u>128 167</u>	<u>151 712</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende ESSOUKNA	25 400	22 820
Dividende TUNISIE LEASING	22 752	13 707
Dividende ADWYA	22 416	2 225
Dividende SIMPAR	18 910	21 300
Dividende BIAT	17 850	11 425
Dividende AMEN BANK	13 600	4 030
Dividende TUNIS RE	12 250	17 500
Dividende SOTUVER	11 796	12 342
Dividende SFBT	10 714	4 875
Dividende EURO-CYCLES	10 140	9 900
Dividende ASSAD	8 880	33 250
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	7 839	-
Dividende SOTRAPIL	7 650	10 350
Dividende SITS	7 630	-
Dividende UIB	6 750	-
Dividende TUNIVEST SICAR	5 800	7 400
Dividende SOTEMAIL	4 957	4 613
Dividende HEXABYTE	3 954	744
Dividende DELICE HOLDING	3 840	-
Dividende ONE TECH HOLDING	3 600	8 400
Dividende MAGASIN GENERAL	3 120	-
Dividende SAH TUNISIE	2 828	4 349
Dividende SIAME	2 600	-
Dividende CELLCOM	2 062	-
Dividende CEREALIS	2 038	-
Dividende I.C.F	1 967	-
Dividende STAR	1 781	-
Dividende MAXULA INVEST SICAV	1 763	-
Dividende ASTREE	1 746	1 827
Dividende SOTIPAPIER	1 740	2 072
Dividende ATB	1 633	-
Dividende SOMOCER	1 250	2 303
Dividende AIR LIQUIDE	1 149	992
Dividende TPR	-	11 730
Dividende TELNET HOLDING	-	9 412
Dividende ATTIJARI LEASING	-	5 340
Dividende S.N.V.M.T	-	4 920
Dividende POULINA G H	-	3 570
Dividende NEW BODY LINE	-	2 320
Dividende I.C.F. NS 2012	-	2 071
Dividende ALKIMIA	-	1 284
Dividende CIL	-	938
Dividende AMEN BANK NG	-	606
Dividende BT	-	-
Dividende SFBT NG	-	3 209
	<u>252 405</u>	<u>241 823</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	10 728	13 602
	<u>10 728</u>	<u>13 602</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur billet de trésorerie	22 386	53 604
Intérêts sur dépôt à vue	28 355	31 428
Intérêts sur certificat de dépôt	20 315	9 405
Total	<u>71 056</u>	<u>94 437</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	43 994	44 138
Rémunération du distributeur	102 654	102 990
Rémunération du dépositaire	6 405	6 495
Commission de surperformance	-	8 302
	<u>153 053</u>	<u>161 925</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	10 748	11 009
TCL	15 241	9 928
Honoraires du commissaire aux comptes	9 434	9 788
Autres frais	589	1 527
Total	<u>36 012</u>	<u>32 252</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	79,835	75,499	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 36,563 >	< 34,943 >	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
Revenus net des placements	43,272	40,556	39,432	27,078	25,044
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 8,603 >	< -6,96 >	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
Résultat d'exploitation (1)	34,669	33,596	31,5	20,106	18,813
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4,052 >	< 0,858 >	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
Sommes distribuables de l'exercice	30,617	32,738	26,542	16,587	18,765
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 229,492 >	202,505	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation de titres	< 6,747 >	< 4,039 >	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16,962	< 51,173 >	14,304	126,223	22,677
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 219,277 >	147,293	< 237,453 >	106,335	19,915
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 184,609 >	180,888	< 205,953 >	126,441	38,728
Droit de sortie	2,23	0,038	0,767	2,424	12,544
Résultat non distribuable de l'exercice	< 217,047 >	147,331	< 236,686 >	108,759	32,459
Régularisation du résultat non distribuable	22,518	< 4,453 >	32,814	< 7,980 >	41,029
Sommes non distribuables de l'exercice	< 194,529 >	142,878	< 203,872 >	100,779	73,488
Distribution de dividende	32,738	26,541	16,587	5,701	-
Valeur liquidative	2 230,91	2 427,56	2 278,48	2 472,40	2 360,733

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,42%	1,47%	1,43%	1,44%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,29%	0,29%	0,24%	0,27%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,19%	1,41%	1,15%	0,70%	0,82%

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 9 379 818 DT, un actif net de 9 338 573 DT pour 4 186 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 230,906 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- La STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a acquis pour un montant de 62 763 DT des titres de capital de la société "Assurance Ami", qui n'est pas admise à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis. Cette situation estimons-nous est contraire aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Lesdits titres ont été cédés au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2015 en réalisant une plus-value de 10 777 DT.

- Comme il ressort de l'état du portefeuille de Stratégie Actions Sicav au 30 septembre 2015, l'actif est employé à raison de 22,11% en liquidités et quasi-liquidités. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux de maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, cette situation a été régularisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2015. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2015 et comptabilisés par la société s'élève à 2 484 DT.

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets au titre de 2015 et comptabilisés par la société s'élève à 2 295 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 43 994 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 102 654 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif